

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 août 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **10** - votants **17**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François – DERAMBURE Reynald – DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
Mme CHIAPPONI Marina à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme FEUTRIER Lucie
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. MOULIN Dominique
M. GARCIN Aurélien à M. LANOE Loïc
Mme PICHET Christine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Théâtre du Briançonnais : Convention « LES TRAVERSEES » : Demande de subvention

N°20250905-08

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Convention « Les Traversées »

Synthèse et exposé des motifs

Le théâtre du Briançonnais organise depuis 2012 des spectacles délocalisés sur la commune, dans le cadre de sa tournée des Traversées. Dans le cadre de ce partenariat, trois spectacles se tiennent chaque année sur Guillestre. Pour cette saison, les trois spectacles sont les suivants :

- Le Cabaret Philosophique, Compagnie Le nom du titre
Date : le jeudi 18 décembre 2025 à 20h.
- La Boum Boum, de David Lafore
Date : le mardi 10 mars 2026 à 20h.
- Pacific Square, Compagnie Le Scribe
Date : le jeudi 2 avril 2026 à 20h (+ 1 scolaire à 14h)

Les spectacles présentés sont de qualité et drainent un public régulier. Il est souligné l'importance d'avoir une proposition culturelle de proximité et donc tout l'intérêt de ces tournées.

Dans le cadre de ce partenariat, le théâtre sollicite une subvention d'un montant de 6 000 € par an. Ce montant est identique depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette collaboration pour la saison 2025/2026.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU l'avis du bureau du 25 août 2025 ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention sur ce partenariat culturel annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative aux traversées avec l'association de développement artistique et culturel de la communauté de communes du Briançonnais pour la saison culturelle 2025/2026 ;
- **DECIDE** le versement d'une subvention de 6.000€ à l'ADAC/CCB, cette somme sera prévue et prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 5 septembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 8 septembre 2025

Publié le : 8 septembre 2025

